

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le 23/05/2025
ID : 035-213502362-20250521-SG2025_252-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REDON



Séance du 21 mai 2025 - Délibération n° 2025-043

BUDGET "PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE"

COMPTE ADMINISTRATIF 2024

CORRECTION D'UNE ERREUR MATÉRIELLE

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION N° 2025-023

DU 3 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 mai à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Redon, dûment convoqué le 12 mai, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Mariages de l'Hôtel de Ville, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

Nombre de membres du Conseil	
En exercice	29
Présents	22
Votants	21
Vote	
Pour	21
Contre	0
Abstentions	6

Président de séance : Monsieur Pascal Duchêne, Maire.

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal à l'exception de :

- Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Monsieur Jean-Luc Guillaume, pouvoir donné à Monsieur Lionel Remande.

Madame Rola Abi Fadel, pouvoir donné à Monsieur Jacques Carpentier.

Monsieur Stéphane Lefebvre, pouvoir donné à Monsieur Jean-Marie Pichon.

Madame Martine Évain, pouvoir donné à Madame Stéphanie Brault.

Monsieur Thomas Maréchal, pouvoir donné à Monsieur Loïc L'Haridon.

- Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Anaïs Cadoret.

Monsieur Valentin Perré.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques Carpentier.

Rapport de Louis Le Coz.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2025-023 du 3 avril 2025 approuvant le compte administratif 2024 du budget "Production d'Énergie Photovoltaïque",

Vu la présentation en Commission Finances du 6 mai 2025,

Considérant qu'il y a lieu de corriger une erreur matérielle retranscrite sur la délibération au niveau du montant des dépenses d'investissement faussant le résultat d'investissement,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 23/05/2025
Reçu en préfecture le 23/05/2025
Publié le 23/05/2025
ID : 035-213502362-20250521-SG2025_252-DE

À L'UNANIMITÉ

CORRIGE la délibération d'approbation du compte administratif "Production d'Énergie Photovoltaïque" 2024 faisant apparaître les résultats correctifs suivants :

Dépenses d'exploitation :	24 611,70 €
Recettes d'exploitation :	39 299,78 €
Résultat d'exploitation :	+ 14 688,08 €

Dépenses d'investissement :	17 836,90 €
Recettes d'investissement :	56 413,89 €
Résultat d'investissement :	+ 38 576,99 €

Résultat global et réel de clôture :	+ 53 265,07 €
--------------------------------------	---------------

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne
Maire de Redon



Le Secrétaire de séance,
Jacques Carpentier
Conseiller municipal

Mis en ligne le 23/05/2025